



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER 2014-2020

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges se sont réunis le **mardi 14 juin 2022**, à 14h30 heures, à la Salle du SCOT des Vosges Centrales, sous la présidence de Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.

Au titre du Collège Public - 10 présents, 1 procuration, 11 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

<i>NOM Prénom</i>	<i>Structure représentée</i>
DAGNEAUX Denis	ONF
DESVERNES Yves	Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest
FOURNIER Michel	Communauté d'Agglomération d'Épinal
LEMESLE Christophe	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
MICHEL Lucette	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
NEGRIGNAT Catherine	CRPF
ROUSSEL Alain	Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest
TAVERNIER Christine	Office du Tourisme de la CAE
TRIBOULOT Pascal	FIBOIS Grand-Est
VILLEMIN Yannick	PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

A DONNÉ PROCURATION :

- Madame **MARCOT Véronique** (Communauté d'Agglomération d'Épinal – collège public) donne procuration à Monsieur **VILLEMIN Yannick** (PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges).

Au titre du Collège Privé – 7 présents, 6 procurations, 13 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

<i>NOM Prénom</i>	<i>Structure représentée</i>
AUBRY Jacques	Association des Communes Forestières
BARBIER Jean-Michel	Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics
DEFAIX Thierry	EHP Roville-aux-Chênes
LECOMTE Jean-François	Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs des Vosges
MUNIERE Jean-Luc	Association « Aux sources de la Saône et Meuse »
RELION Francis	Association Saône Lorraine
TRIBOULOT Pascal	FIBOIS Grand Est

ONT DONNÉ PROCURATION :

- Monsieur **BLOT Arnaud** (Abattoir Adéquat – collège privé) donne procuration à Monsieur **RELION Francis** (Association Saône Lorraine),
- Monsieur **DEFAIX Thierry** (EHP Roville-aux-Chênes – collège privé) donne procuration à Monsieur **THOMAS Raymond** (Epinal – Golbey Développement),
- Madame **HOUOT Angélique** (CAPEB – collège privé) donne procuration à Monsieur **BARBIER Jean-Michel** (Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics),
- Monsieur **LACROIX Jean-Louis** (Comice Agricole de Rambervillers – collège privé) donne procuration à Monsieur **AUBRY Jacques** (Association des Communes Forestières),
- Monsieur **PETIT Julien** (Forêt et Bois de l'Est – collège privé) donne procuration à Monsieur **MUNIERE Jean Luc** (Association « Aux sources de la Saône et Meuse »),
- Madame **PIRODDI Béatrice** (CMA des Vosges – collège privé) donne procuration à Monsieur **LECOMTE Jean-François** (Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs des Vosges).

SONT EXCUSÉS :

Au titre du Collège Public

NOM Prénom	Structure représentée
ALIZANT Stéphanie	ONF
ARNOULD Nicole	PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges
BARBAUX Marc	Communauté d'Agglomération d'Epinal
BOURDON Claude	Conseil Départemental des Vosges
CHOLEY Bertrand	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
DESTRIGNEVILLE Hervé	Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest
DULOT Frédéric	Communauté d'Agglomération d'Epinal
GAILLOT Thierry	Communauté d'Agglomération d'Epinal
HAULLER Pascal	Communauté d'Agglomération d'Epinal
LECLERC Simon	Conseil Département des Vosges
MARCOT Véronique	Communauté d'Agglomération d'Epinal
OZCELIK Mustafa	Communauté d'Agglomération d'Epinal
THIEBAUT Maxime	Office du Tourisme de la CAE
THIERY François	Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest
TRIBOULOT Franck	Communauté de Communes de la région de Rambervillers
VILMAR Patrick	Communauté d'Agglomération d'Epinal
VITU Cyril	CRPF

Au titre du Collège Privé

Nom Prénom	Structure représentée
BLOT Arnaud	Abattoir Adéquat
BORENS Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges
CHOSEROT Philippe	Association des Communes Forestières
DEFAIX Thierry	EHP Roville-aux-Chênes
GREVISSE Delphine	Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics
HOUILLON Bruno	CMA des Vosges
HOUOT Angélique	CAPEB
JACQUET Alain	Forêt et Bois de l'Est
KIHL Lorraine	Epinal – Golbey Développement
LACROIX Jean-Louis	Comice Agricole de Rambervillers
LEGROS Gwendoline	FIBOIS Grand-Est

MATHIEU Patrick	CAPEB
MICHEL Jean-François	Association Saône Lorraine
PERRIN Roger	Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs des Vosges
PETIT Julien	Forêts et Bois de l'Est
PIRODDI Béatrice	CMA des Vosges
RAJOIE Stéphanie	Chambre d'Agriculture des Vosges
SAUNIER Lydie	Chambre d'Agriculture des Vosges
SCHWALM Laurence	Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges
SIMMER Cyrille	EHP Roville-aux-Chênes
SPIGELHALTER Patrice	Association « Aux sources de la Saône et Meuse »
THIS Kimberly	Abattoir Adéquat
THOMAS Raymond	Epinal – Golbey Développement

SONT ABSENTS :

Au titre du Collège Public

NOM Prénom	Structure représentée
BLERON Laurent	LERMAB - ENSTIB
MOUGEL Éric	ENSTIB

Au titre du Collège Privé

Nom Prénom	Structure représentée
EYMARD Philippe	CRITT Bois
REID Guido	EGGER

SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

	Collège public	Collège privé	TOTAL
VOTANTS PRÉSENTS	10	7	17
PROCURATIONS	1	6	7
TOTAL	11	13	24

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêt, les membres présents dans ce Comité de Programmation se sont engagés à :

- Informer le Président du Comité de Programmation dès lors qu'un intérêt personnel ou professionnel pourrait influencer, ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de leur mission de membre/participant du Comité de Programmation à l'égard de l'opération,
- Ne pas formuler d'avis en cas de débat ou de consultation écrite du Comité de Programmation sur le dossier dans lequel ils pourraient avoir un quelconque intérêt,
- Ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que leur participation au Comité de Programmation,
- Et ne pas communiquer ces documents ou informations à des tiers, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales.

VÉRIFICATION DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM

	<i>Nombre à atteindre</i>	<i>Nombre effectif</i>
Au moins 50% des membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	16	24
Au moins 50% des membres votant lors de la séance du Comité de Programmation appartiennent au collège privé	9	13

Assistent également à la réunion :

HELLOT Ludmilla, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
MICHEL Sylvain, Directeur du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
PIERRE Cécile, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
VAXELAIRE Marie, Cheffe du service Ingénierie du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Est excusée :

VARIS Katy, Chargée de mission Europe, Conseil Départemental des Vosges

Documents annexés au présent compte-rendu :

1. Support de présentation du Comité de Programmation du 14 juin 2022.

Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres présents d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée pour participer à cette réunion.

Ensuite, Monsieur LEMESLE rappelle le caractère participatif du Comité de Programmation en suivant la règle du double-quorum. La moitié des structures membres du GAL ayant une voix délibérante doit être représentée. Par ailleurs, le collège privé doit être associé aux délibérations du GAL : les voix issues du collège privé doivent être majoritaires pour délibérer*. Au regard des présents et des procurations, la moitié des membres du GAL est représentée et les voix privées sont majoritaires.

** Voir Règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 (publié au journal officiel de l'Union Européenne)*

À 14h30, Monsieur Christophe LEMESLE confirme que le double-quorum est atteint. Le Comité de Programmation peut donc délibérer valablement.

Le Président du GAL consulte les membres au sujet du compte-rendu Comité de Programmation (du 03 mai 2022). Aucune question ou objection n'est formulée. Sans remarque des participants, le compte-rendu est adopté à l'unanimité par le Comité de Programmation.

Ensuite Monsieur LEMESLE présente l'**ordre du jour**, à savoir :

- Préambule
- Contexte de consommation de l'enveloppe et état d'avancement des dossiers
- Notation de projets soumis à un avis d'opportunité
- Validation de projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable
- Questions diverses et dates des prochains COPRO

1. Préambule

a. Accueil de nouveaux membres au sein du Comité de Programmation

À la suite d'un changement de nomination au poste de directeur de l'abattoir ADEQUAT, Monsieur LEMESLE accueille le nouveau membre titulaire, Monsieur Arnaud BLOT, qui est excusé ce jour.

Monsieur LEMESLE accueille également le nouveau suppléant du Syndicat des Propriétaires forestiers et sylviculteurs des Vosges, Monsieur Jean-François LECOMTE.

Enfin, Monsieur LEMESLE indique qu'un suppléant a été nommé pour le Comice Agricole, il s'agit de Monsieur Stéphane SIMONIN.

b. Etat d'avancement de consommation de l'enveloppe au regard des objectifs fixés par l'Autorité de Gestion

Monsieur LEMESLE rappelle que l'équipe LEADER a opéré une remise à plat de la programmation, et que dans cet objectif, de nombreuses relances ont été faites. A ce titre, l'engagement a été respecté conformément aux éléments rappelés lors du Comité de Programmation du 14 septembre 2021, à savoir la formalisation d'un état clair de chaque dossier inscrit dans la programmation LEADER. Il insiste sur le fait que le retour des pièces demandées par le GAL dans les délais impartis est important, compte-tenu du retard pris par le GAL vis-à-vis de l'ensemble de la programmation. Il précise également que cet état d'avancement est présenté désormais lors de chaque Comité de Programmation.

Madame VAXELAIRE présente un graphique montrant les objectifs de consommation de l'enveloppe restante pour la fin de programmation en termes d'engagement et de paiement. Elle indique les éléments de consommation actuels du GAL en précisant les projets concernés.

Mesdames HELLOT et PIERRE présentent de manière détaillée les dossiers en cours de traitement pour la phase d'engagement (demandes d'aide) et la phase paiement.

Les dossiers en cours de traitement sont :

- Conventions signées :
 - Aménagement du Musée Tchèque – Commune de Darney (2019)
 - Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle santé – Commune de Hadol (2019)
 - Animation et Gestion 2020 – PETR (2021)
 - Animation et Gestion 2021 – PETR (2021)
- Phase engagement (**établissement des conventions – signature en cours**) :
 - Supports de communication - ENSTIB (2020)
 - Les gradins du fort dans un théâtre de verdure – Commune de Sanchev (2019)
 - Aménagement d'un espace de vente et fabrication de bacs de culture en bois – Ferme aquaponique (2018)
 - Maîtrise d'œuvre pour la construction du siège en bois – ONF (2017)
 - 2ème phase du Fab'Lab – PETR (2019)
 - Animation et gestion du GAL 2022 – PETR (2022)
- Phase engagement (**instruction des demandes d'aides**) pour **validation en sélection ce jour** :
 - Construction d'un nouveau bâtiment pour la vente – Ferme des 3 provinces (2019)
 - Sensibilisation public – MJC Savouret (2022)
 - Valorisation forêt mobilier – Commune de Xertigny (2022)
 - Mobilier salle de réunion – 2C2R (2022)
 - Découverte de la forêt à vélo, sport, santé, tourisme – PETR (2019)
 - Salon Habitat et Bois 2019 – Fibois (2019)
- Phase engagement (**instruction des demandes d'aides – en attente de retour des porteurs de projets**) :
 - Fête du Bois – Culture & Partage (2022)
 - Patrimoine culturel – ADPL (2022)
 - Siège social – SICOTRAL (2022)
- Phase paiement (**instruction des demandes de paiement**) :
 - Promotion de l'agroforesterie – Chambre d'Agriculture (2017)
 - Construction de maisons d'habitation de loisir – Commune de Socourt (2016)

- **Phase paiement (en contrôle au niveau de l'Autorité de Gestion) :**
 - Animation, entretien vergers – Chambre d'Agriculture (2017)
 - Panneaux sentiers pédestres – 2C2R (2018)
 - Patrimoine naturel – PETR (2019)
 - Etude pour la MFR Hadol – MFR Hadol (2018)
 - Extension de la mairie en bois – Commune de Sanchey (2018)
 - Animation, documents de gestion durable de forêt privée – CRPF (2017)
 - Etude de faisabilité, regroupement pour gestion opérationnelle concertée – CRPF (2017)
- **Phase paiement (en contrôle à l'ASP) :**
 - Espace culturel en bois – Commune Chaumousey (2017)
 - Restauration d'un bâtiment en bois en un espace de vente et de marché - Jardins de Cocagne (2016)
- **Phase paiement (Payés – virements reçus par le bénéficiaire) :**
 - Etude de faisabilité, regroupement pour gestion opérationnelle concertée – Chambre d'Agriculture (2017)
 - Etablissement de documents de gestion – Forêts et Bois de l'Est (2017)
 - Animation et Gestion du GAL 2019 – PETR (2019)

Monsieur LEMESLE insiste une nouvelle fois sur l'importance de la réactivité des porteurs de projets sur les demandes de pièces complémentaires émanant du GAL.

Monsieur MICHEL aborde ensuite les dossiers abandonnés et déprogrammés :

- **Dossiers abandonnés** car non engagés à ce jour pour un montant de 145 000,00 € :
 - GIP ITEFOB : structure en cours de liquidation, elle n'est donc plus éligible d'un point de vue réglementaire compte-tenu de sa situation administrative
 - CMA Salon cousu « fil rouge »
 - Bouxières-aux-Bois – Complexe intergénérationnel : inéligibilité géographique car la commune est sortie du périmètre du GAL en 2017.
 - Les Voivres – les sentiers détournés
 - Xertigny – Sentiers pédestres : remplacé par un projet plus structurant
 - ONF – Nouveaux produits de Hêtre
 - Anglemont – Attractivité du village (courrier d'abandon reçu le 13 juin 2022)
- **Dossiers à déprogrammer** car engagés à ce jour pour un montant de 121 000 € :
 - Dossiers concernés par un dépassement de délai pour le dépôt de la dernière demande de paiement
 - Bouxières-aux-Bois – Rénovation de bâtiments publics, mairie et salle communale
 - Epinal – Fête des images
 - Dossier concerné par une révision du plan de financement car les dépenses ont été fléchées sur d'autres subventions :
 - Maison du vélo de Xertigny – PETR Pays d'Epinal Cœur des Vosges (2016)

Afin de respecter la nouvelle dynamique opérée par le GAL, Madame VAXELAIRE présente la proposition d'un calendrier prévisionnel de passage en COPRO (sous réserve de la validation en phase d'opportunité présentée lors du comité de programmation du jour) des projets en phase demandes d'aide.

Comité de Programmation du 13 septembre 2022 :

- Fête du bois – Association Culture & Partage

- Valorisation patrimoine culturel local – ADPL
- Création épicerie Le Bexy - Eurl Epicerie Le Bexy
- CCVCSO – Sentier Vallon Saint Martin
- Ville d'Epinal : fresque + parcours de santé
- Ferme La Blonde / revêtement de sol

Avec le détail des projets présentés ci-dessus en Comité de Programmation, les objectifs en termes d'engagement et de paiement de l'enveloppe LEADER sont respectés.

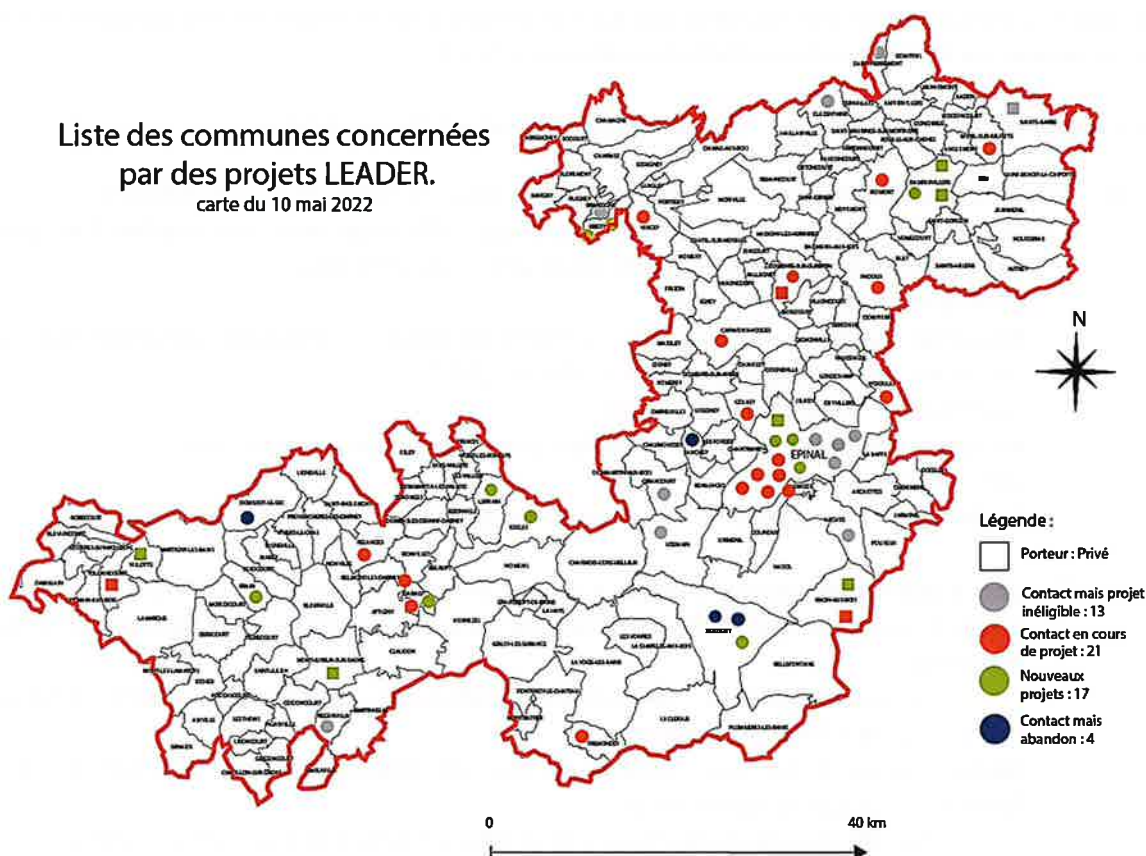
Messieurs LEMESLE et MICHEL insistent sur la nécessité pour les porteurs de projet de respecter ce calendrier et donc de fournir les pièces attendues. Sans cela, le dossier ne pourra être maintenu dans la programmation car considéré comme non mûre.

Ce point d'avancement sera effectué à chaque Comité de Programmation.

Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du Comité de Programmation.

c. Cartographie de projets à la suite de réouverture de la programmation

Liste des communes concernées
par des projets LEADER.
carte du 10 mai 2022



Madame VAXELAIRE présente l'état des lieux des contacts sur les projets par une approche territoriale. Elle rappelle que c'est une priorité partagée entre Monsieur LEMESLE, Président du GAL, et Monsieur VILLEMEN, Président du PETR de disposer d'une approche égalitaire et équitable sur l'ensemble du territoire. De même, un rééquilibrage a commencé à être engagé au niveau des projets privés, jusque-là faiblement représentés dans la programmation. En effet, lors de l'évaluation réalisée par Noémie

WAGEMANN en 2021, un déséquilibre géographique de répartitions des projets financés via LEADER a été constaté.

Avec la réouverture de la programmation au 18 mars 2022, il est constaté un rééquilibrage dans la localisation des potentiels projets.

M. VILLEMEN remercie les équipes du PETR d'être intervenues en conférences des maires dans chaque intercommunalité. Après ces réunions de terrain, le GAL a eu de nombreux contact avec des potentiels porteurs de projets.

M. LEMESLE remercie l'équipe pour les réponses apportées auprès de chaque porteur de projet.

Depuis le dernier Comité de Programmation du 03 mai 2022, 9 nouveaux projets ont été identifiés, 7 projets sont en cours d'élaboration, et 8 projets ont été qualifiés d'inéligibles.

Monsieur TRIBOULOT précise qu'il serait intéressant que les puces de la carte soient proportionnelles aux montants des projets, pour savoir comment sont répartis les fonds.

d. Bilan sur l'atteinte des objectifs de la clause de revoyure de juin 2022

La programmation a démarré très lentement. La dynamique engagée de 2017 à 2019 était un rythme classique. S'en est suivie une année plus en retrait en 2020. Depuis 2021, il y a eu une forte accélération. Il est important de souligner que la progression aurait été plus évidente si les dossiers d'animation et de fonctionnement du GAL n'avaient pas été bloqués du fait de la règle des 25% (pour rappel, le montant programmé et payé des dossiers d'animation du GAL ne doit pas dépasser 25% du montant engagé et payé).

En outre, un certain nombre de projets ayant dû sortir de la programmation a amené à faire baisser le potentiel du taux de performance du GAL, d'où l'enjeu de bien sécuriser les dossiers durant chaque phase.

Concernant la clause de revoyure, pour rappel, si le GAL n'atteint pas les objectifs, cela se traduit par une perte de crédits pour le territoire, les crédits sont alors affectés à des GAL plus performants. De plus, cela aura des impacts sur la prochaine programmation, puisque si la stratégie du GAL est retenue, l'enveloppe pourrait être sous-dotée compte-tenu du non-respect des engagements.

2. Présentation et notation de 8 nouveaux projets soumis à avis d'opportunité du GAL

NUMÉRO 1 - NOTATION -	Projet : Création de l'épicerie de village « Le Bexy » Porteur de projet : EURL Epicerie Le Bexy Fiche action concernée : N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales Présentation : Madame Hélène LANGLOIS
	Coût total prévisionnel du projet : 58 800,00 € HT
FEADER sollicité	28 350,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Mobilier	9 000,00 €
Caisse enregistreuse	3 000,00 €
Stock initial	10 000,00 €
Site internet	3 800,00 €
Véhicule électrique réfrigéré	30 000,00 €
Enseigne	3 000,00 €
TOTAL	58 800,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	28 350,00 €
DIR LEADER	3 150,00 €
TOTAL	58 800,00 €

Présentation du projet
<p>Le projet permettra de redonner aux habitants un commerce alimentaire suite à l'incendie de 2018 de la boucherie – épicerie du village tout en apportant de l'innovation sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la livraison à domicile • Un véhicule électrique • Un site internet et Click & Collect <p>Le local communal entièrement rénové par la municipalité présente de nombreux atouts, car il a un emplacement idéal au cœur du village et à proximité immédiate des principaux centres d'intérêts (école, bibliothèque, protection civile, zone de covoiturage, départs randonnées...), et dispose d'un parking de 150 places.</p> <p>Le projet permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser les circuits courts, • favoriser l'agriculture biologique, • pratiquer une politique tarifaire équitable pour le producteur et la consommateur, • sélectionner les produits pour leur qualité et leur éthique.
Remarques
<p>Pour information, le porteur indique aux membres du Comité de Programmation que l'inauguration est prévue ce 25 mai.</p> <p>Monsieur Yves DESVERNES demande le nombre d'habitants de la commune de Raon-aux-bois. Madame Hélène LANGLOIS précise que la commune dispose de 1 200 habitants.</p> <p>Madame Christine TAVERNIER demande quelle sera la politique tarifaire. Madame Hélène LANGLOIS répond qu'elle négociera les prix avec les producteurs directement afin qu'ils soient attractifs pour maintenir la population rurale. Considérant le commencement de l'activité, les prix risquent d'être moins attractifs que dans le futur, le temps que la confiance soit installée entre la gérante et les producteurs. Madame Christine TAVERNIER précise que cela demandera un gros travail auprès des producteurs.</p> <p>Mme Lucette MICHEL demande si c'est la première expérience de la gérante dans ce domaine. Madame Hélène LANGLOIS répond qu'autrefois elle était cadre commerciale. Après quelques années passées à l'étranger, la gérante a repris un établissement de curistes, dans lequel elle a pu se faire une expérience.</p>

Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 23
NOTE	16,52/20

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 2 - NOTATION -	Projet : Aménagement de la centralité incluant la création de logements en bois pour séniors Porteur de projet : Commune d'Ubexy Fiche action concernée : N°4 – Accompagner l'utilisation du bois local dans les projets de rénovation, construction à des fins économiques, touristiques, culturelles... Présentation : Monsieur Gérard COLIN et Madame Florence MAIRE			
	<table border="1"> <tr> <td>Coût total prévisionnel du projet</td> <td>571 820,64 € HT (dont 80 000,00 € éligibles au LEADER)</td> </tr> <tr> <td>FEADER sollicité</td> <td>€</td> </tr> </table>	Coût total prévisionnel du projet	571 820,64 € HT (dont 80 000,00 € éligibles au LEADER)	FEADER sollicité
Coût total prévisionnel du projet	571 820,64 € HT (dont 80 000,00 € éligibles au LEADER)			
FEADER sollicité	€			

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Logements	501 960,00 €
Maitrise d'œuvre	69 860,64 €
TOTAL	571 820,64 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	64 000,00 €
Autofinancement commune	163 982,64 €
DETR	120 000,00 €
CD 88	30 000,00 €
CAE (Aide à la pierre)	33 000,00 €
Fonds friches France Relance	160 838,00€
TOTAL	571 820,64 €

Présentation du projet	
<p>Suite à une vacance d'une abbaye cistercienne (7 ha dont 1 ha de bâti) dont le devenir fait l'objet d'une étude de l'EPFGE, deux fermes vacantes et dégradées ont été identifiées à proximité.</p> <p>Au 4 Grande Rue, une ancienne ferme mitoyenne sur les 2 pignons, inoccupée depuis 40 ans a été acquise pour la commune pour construire 2 logements destinés aux seniors.</p> <p>La maîtrise d'ouvrage déléguée est confiée à Epinal Habitat. Le projet est suivi dans le cadre de l'expérimentation Reconquête du bâti en milieu rural proposée par la Communauté d'Agglomération d'Epinal et l'Etat.</p> <p>Le projet consiste à la création de 2 logements avec retrait des façades dans le respect du PLU, et une construction en ossature bois, avec recours aux matériaux biosourcés pour l'isolation. La légèreté de l'ossature bois adaptée au site (absence de fondations des anciennes fermes) + caractéristiques hygrothermiques adaptées aux pignons mitoyens (pierre).</p> <p>Le projet permettra à la commune de disposer d'un triptyque : logement / annexe de stockage / espace extérieur, afin d'assurer la location effective.</p>	
Remarques	
<p>M. Yannick VILLEMEN demande la fin approximative des travaux. Madame Florence MAIRE répond que le lot ossature bois pour lequel la part LEADER est demandée sera livrée fin février 2024. Le reste du projet doit se terminer en 2024. Les membres avertissent la commune sur les délais.</p> <p>M. TRIBOULOT demande par qui la location va être gérée. Monsieur Gérard COLIN précise que ça sera la commune qui s'occupera de la location.</p>	
Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 23
NOTE	14,17/20

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 3 - NOTATION -	<p>Projet : Aménagement de la centralité incluant une halle en bois</p> <p>Porteur de projet : Commune d'Ubexy</p> <p>Fiche action concernée : N°4 – Accompagner l'utilisation du bois local dans les projets de rénovation, construction à des fins économiques, touristiques, culturelles...</p> <p>Présentation : Monsieur Gérard COLIN et Madame Florence MAIRE</p>
	<p>Coût total prévisionnel du projet 84 000,00 € HT (dont 80 000,00 € éligibles au LEADER)</p> <p>FEADER sollicité €</p>

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Halle en bois	84 000,00 €
TOTAL	84 000,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	20 099,99 €
Autofinancement commune	16 800,00 €
DETR	13 500,01 €
CR Grand Est (Amélioration du cadre de vie)	25 200,00 €
CAE (Aide à la pierre)	8 400,00 €
TOTAL	84 000,00 €

Présentation du projet	
<p>À la suite d'une vacance d'une abbaye cistercienne (7 ha dont 1 ha de bâti) dont le devenir fait l'objet d'une étude de l'EPFGE, deux fermes vacantes et dégradées ont été identifiées à proximité.</p> <p>Au 12 Grande Rue, l'ancienne ferme a été acquise par la commune dans le but d'aménager une centralité permettant d'une part de recréer une unité dans son centre bourg, d'autre part de créer du lien entre les habitants.</p> <p>Le projet nécessite la déconstruction de la ferme et le réemploi des pierres des 2 fermes pour la centralité (murets de soutènement) et des charpentes (mobilier urbain). Il permettra la création d'une place de village avec construction d'une halle en bois permettant à la fois de travailler l'aspect architectural de la place, et d'abriter les manifestations organisées pour les habitants.</p> <p>Une halle sera située sur une placette piétonne, revêtue avec du sablé stabilisé, matériau drainant, facile à réparer et souple à accueillir toute sorte de manifestation. La palette végétale identifiée se traduit par de l'enherbement rustique et résistant, mélange de vivaces à fleurs rustiques et gazon + micro-trèfle pour les passe-pieds.</p>	
Remarques	
<p>M. Jean Michel BARBIER demande quel est l'architecte en charge de suivi du projet. Madame Florence MAIRE répond qu'il s'agit de Antoine PAGNOUX du cabinet ASP Architecture.</p> <p>M. Yannick VILLEMEN demande quelle sera la superficie de cette centralité. Madame Florence MAIRE précise qu'elle fera 80 m².</p> <p>Monsieur Michel FOURNIER demande quel est le montant global du projet de centralité car le plan de financement présenté concerne uniquement la halle en bois. Monsieur COLIN indique que le montant global du projet est de 1M d'euros.</p>	
Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 23
NOTE	15,83/20

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 4 - NOTATION -	<p>Projet : Rénovation d'une maison en deux logements en bois</p> <p>Porteur de projet : Commune de Frain</p> <p>Fiche action concernée : N°4 – Accompagner l'utilisation du bois local dans les projets de rénovation, construction à des fins économiques, touristiques, culturelles...</p> <p>Présentation : Monsieur Nicolas CLAUDE</p>
Coût total prévisionnel du projet	396 891,00 € HT (dont 31 691,25 € éligibles au LEADER)
FEADER sollicité	12 116,15 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Charpente couverture zinguerie	55 152,00 €
Menuiseries intérieures	14 481,50 €
Autres travaux logements	327 191,50 €
TOTAL	396 891,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	12 116,15 €
Autofinancement commune	219 000,85 €
DETR	99 774,00 €
CR Grand Est (Climaxion)	46 000,00 €
CD 88	20 000,00 €
TOTAL	396 891,00 €

Présentation du projet
<p>Le projet communal consiste en la réhabilitation d'une ferme en deux logements en bois. Les logements seront accessibles depuis la rue du Cèdre, des places de stationnement en face permettront de stationner les véhicules. Ces logements sont destinés à la location.</p> <p>Les dépenses présentées pour le LEADER sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Menuiseries extérieurs bois laqué gris clair RAL 9006 • Bardage bois clair – de type mélèze non traité. <p>Le maître d'œuvre est l'Agence L'architecte.</p>

Remarques	
<p>Le porteur précise qu'il a présenté plus de dépenses que celles présentées ce jour. Le GAL a alors précisé que seules les dépenses bois conformément à la fiche-action 4 ont été retenues. M. Yannick VILLEMIN demande quand vont débiter les travaux afin de respecter les objectifs de fin de programmation mais également quelle sera la superficie de chaque logement. Le porteur indique que les travaux vont commencer en septembre 2022 et il précise que la surface sera de 90 m² par logement.</p> <p>M. Denis DAGNEAUX se questionne sur la demande en location dans le village de Frain. Monsieur Nicolas CLAUDE répond qu'il y a déjà 5 logements en location, et qu'ils sont toujours loués car il y a une forte demande, surtout pour les familles.</p>	
Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 23
NOTE	13,65/20

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 5 - NOTATION -	<p>Projet : Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne gare de Darney en accueil touristique Porteur de projet : Communauté de Communes des Vosges côté Sud Ouest Fiche action concernée : N°4 – Accompagner l'utilisation du bois local dans les projets de rénovation, construction à des fins économiques, touristiques, culturelles... Présentation : Monsieur Alain ROUSSEL et Monsieur Yves DESVERNES</p>				
	<table border="1"> <tr> <td>Coût total prévisionnel du projet</td> <td>95 361,60 € TTC (dont 80 000,00 € éligibles au LEADER)</td> </tr> <tr> <td>FEADER sollicité</td> <td>7 211,73 €</td> </tr> </table>	Coût total prévisionnel du projet	95 361,60 € TTC (dont 80 000,00 € éligibles au LEADER)	FEADER sollicité	7 211,73 €
	Coût total prévisionnel du projet	95 361,60 € TTC (dont 80 000,00 € éligibles au LEADER)			
FEADER sollicité	7 211,73 €				

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Charpente couverture	95 361,60 €
TOTAL	95 361,60 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	7 211,73 €
Autofinancement CCVCSO	31 371,63 €

DETR	16 000,00 €
CR Grand Est	28 255,91 €
CD 88	12 522,33 €
TOTAL	95 361,60 €

Présentation du projet	
<p>La Communauté de Communes est propriétaire d'un ancien hôtel-restaurant qu'elle a acquis en 2015 en vue d'y développer un projet touristique, compte-tenu notamment de sa situation géographique idéale au coeur de la forêt de Darney.</p> <p>Plusieurs réflexions ont été menées dont la première consistait à rénover cet hôtel-restaurant afin de le confier en gérance. La Région avait d'ailleurs accordé une subvention de 112 000 € à ce titre. Ce projet a finalement été abandonné et la Communauté de Communes a été dans l'obligation de renoncer à cette aide financière.</p> <p>Cependant, depuis plusieurs mois, la réflexion a évolué dans le contexte de labellisation de la forêt de Darney en Forêt d'Exception, démarche menée conjointement avec l'ONF. En effet, la situation géographique de ce site en lisière de forêt en fait un lieu propice à l'accueil touristique.</p> <p>Architecturalement, il est envisagé de garder uniquement le bâtiment principal en raison de son caractère patrimonial et de faire une extension « bois ».</p> <p>L'idée est d'en faire une base de départ d'itinéraires divers, comprenant en haute saison notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un lieu d'accueil Office de Tourisme • Un lieu de vente de produits locaux • Un salon de thé • Une offre de location de vélos <p>D'autre part, l'Unité Territoriale de l'ONF de Darney a fait remonter le besoin de déménager, le bâtiment actuellement occupé n'étant pas adapté à ses activités. L'UT investirait donc une partie du bâtiment de l'Hôtel de la Gare en tant que locataire.</p>	
Remarques	
-	
Conflit d'intérêt	
<i>M. Alain ROUSSEL, M. Yves DESVERNES, et M. Jean-Luc MUNIERE quittent la salle et ne prennent pas part à la notation.</i>	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 20
NOTE	14,74/20

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 6 - NOTATION -	Projet : Valorisation du sentier du vallon St Martin
	Porteur de projet : Communauté de Communes des Vosges côté Sud-Ouest
	Fiche action concernée : N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales
	Présentation : Monsieur Alain ROUSSEL et Monsieur Yves DESVERNES
Coût total prévisionnel du projet	16 293,60 € HT
FEADER sollicité	13 034,88 €

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Salaire graphiste	5 640,00 €
Salaire coordination projet	1 213,80 €
Frais de déplacement	123,00 €
Acquisition de piquets bois	1 868,20 €
Impression des plaques dibond à fixer	108,00 €
Implantation des piquets par les services techniques	2 644,60 €
Achat matières pour implantation des piquets	1 000,00 €
Impression support papier	696,00 €
Réalisation de 3 panneaux d'accueil	3 000,00 €
TOTAL	16 293,60 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	13 034,88 €
Autofinancement CCVCSO	3 258,72 €
TOTAL	16 293,60 €

Présentation du projet
<p>Le projet vise à renouveler l'offre d'accueil sur ce sentier pédestre identifié depuis de nombreuses années pour le patrimoine forestier qu'il représente, intégrer les jeunes publics et utiliser les technologies de communication actuelles comme modalités de découverte du patrimoine naturel. L'idée est de créer une identité singulière au sentier du vallon St Martin à travers l'imagination d'une histoire qui trouverait ses points d'appui sur les centres d'intérêts jalonnant le sentier. Cette mise en image du récit ferait l'objet d'un traitement virtuel et serait accessible par le biais de QR Code. Un support papier serait également disponible.</p>
Remarques
-
Conflit d'intérêt
<i>M. Alain ROUSSEL, M. Yves DESVERNES, et M. Jean-Luc MUNIERE quittent la salle et ne prennent pas part à la notation.</i>

Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 20
NOTE	16,11/20

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 7 - NOTATION -	Projet : Réhabilitation de l'ancien parcours de santé de la fontaine Guéry à Epinal Porteur de projet : Ville d'Epinal Fiche action concernée : N°4 – Accompagner l'utilisation du bois local dans les projets de rénovation, construction à des fins économiques, touristiques, culturelles... Présentation : Mme Caroline DRAPP, et Mme Virginie DESFORGES			
	<table border="1"> <tr> <td>Coût total prévisionnel du projet</td> <td>20 000,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>FEADER sollicité</td> <td>16 000,00 €</td> </tr> </table>	Coût total prévisionnel du projet	20 000,00 € HT	FEADER sollicité
Coût total prévisionnel du projet	20 000,00 € HT			
FEADER sollicité	16 000,00 €			

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Fourniture et pose des agrès	18 000,00 €
Vérification et retouche	2 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	16 000,00 €
Autofinancement Ville d'Epinal	4 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €

Présentation du projet	
<p>Le 26 novembre 2021, M. Le Maire Patrick NARDIN et Mme Caroline DRAPP, adjointe au maire en charge de la démocratie participative, ont dévoilé les résultats du vote des Spinaliens parmi les 47 projets proposés au printemps dernier dans le cadre du 1er budget participatif de la Ville d'Épinal. Près de 800 habitants âgés de plus de 13 ans ont voté entre le 1er octobre et le 25 novembre et ont exprimé 4646 suffrages.</p> <p>Les projets ont été classés dans l'ordre décroissant des voix et les 15 premiers seront réalisés par les services de la Ville d'Épinal dans la limite de l'enveloppe de 150.000 euros consacrée au budget participatif.</p> <p>Le projet #12 est présenté. Il permet de favoriser la pratique sportive en réhabilitant l'ancien parcours de santé de la forêt de la « 40 semaine ». Cette forêt est très usitée par les spinaliens, les écoles et les associations sportives. C'est d'ailleurs le club de foot du quartier qui a proposé le projet.</p> <p>Depuis janvier les lauréats ont rencontré plusieurs fois un agent de la mairie d'Épinal pour coconstruire le projet.</p> <p>+ Rencontre avec un responsable de l'ONF pour choisir l'emplacement du parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours long de 1450m à 2320m - Localisation possible pour les agrès afin de ne pas gêner les différentes utilisations de la forêt (randonnées pédestres, cyclistes, engins forestiers et pousse des arbres) <p>+ Plusieurs agrès en bois ont été présélectionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tables abdominaux, échelles de suspension, sauts de puce, le slalom, saute-mouton, poutre d'équilibre, pas de géant, étirement des jambes et barres fixes. <p>+ Recensement des entreprises locales qui pourraient fournir ces agrès en bois local, un aménagement aux normes et le plus naturel possible ainsi que surveiller l'état du parcours de santé durant les trois années suivantes. Les ateliers de l'ONF de Xertigny et « Il était un arbre » seront sollicités, notamment.</p>	
Remarques	
<p>M. Pascal TRIBOULOT demande quelle était la fréquentation de l'ancien parcours de santé, afin de savoir si cela est pertinent de le réhabiliter. Madame Caroline DRAPP répond qu'il est très fréquenté par différents publics (scolaires, sportifs, familles...), ce qui justifie l'intervention de la ville sur ce projet.</p>	
Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 23
NOTE	15,36/20

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 8 - NOTATION -	Projet : Fresque art urbain dans la ville	
	Porteur de projet : Ville d'Épinal	
	Fiche action concernée : N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales	
	Présentation : Mme Caroline DRAPP, et Mme Virginie DESFORGES	
Coût total prévisionnel du projet	30 000,00 € HT	
FEADER sollicité	24 000,00 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Matière première	7 000,00 €
Réalisation de l'œuvre par les artistes	20 000,00 €
Vérification et retouche	3 000,00 €
TOTAL	30 000,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	24 000,00 €
Autofinancement Ville d'Épinal	6 000,00 €
TOTAL	30 000,00 €

Présentation du projet
<p>Le 26 novembre 2021, M. Le Maire Patrick NARDIN et Mme Caroline DRAPP, adjointe au maire en charge de la démocratie participative, ont dévoilé les résultats du vote des Spinaliens parmi les 47 projets proposés au printemps dernier dans le cadre du 1er budget participatif de la Ville d'Épinal. Près de 800 habitants âgés de plus de 13 ans ont voté entre le 1er octobre et le 25 novembre et ont exprimé 4646 suffrages.</p> <p>Les projets ont été classés dans l'ordre décroissant des voix et les 15 premiers seront réalisés par les services de la Ville d'Épinal dans la limite de l'enveloppe de 150.000 euros consacrée au budget participatif.</p> <p>Le projet #10 est présenté. Il consiste à créer une ou des fresques sur les murs de la Ville par exemple sur le thème des images d'Épinal ou en confiant la réalisation des œuvres à des artistes locaux reconnus.</p> <p>Le projet est né de l'association de plusieurs projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mur trompe l'œil sur le thème des Images d'Épinal par Mme Renaudin - L'Art dans la rue par Mme Scalini <p>Après un premier repérage avec les citoyennes, dans la ville, un mur semble pertinent, celui-ci, Place de la Chipotte : Les deux parties blanches sont pressenties pour une fresque en diptyque et les spécificités architecturales utilisées dans la composition de la fresque.</p> <p>L'avantage est que le mur est central, situé sur une place réhabilitée, lieu de convivialité pour les spinaliens (bancs, petit espace scénique, terrasse de café), en bon état, ce qui simplifiera la concrétisation de la fresque ainsi que sa pérennité.</p> <p>Le projet a deux objectifs : valoriser l'imagier spinalien Jean-Paul Marchal et confier la réalisation à des artistes locaux reconnus sur le territoire.</p>

Remarques	
Madame Lucette MICHEL demande si les autorisations nécessaires pour la réalisation de ce type de projet (propriété du mur, ABF, famille de l'imagier concerné...) ont été sollicitées. Madame Virginie DESFORGES indique que le mur est la propriété de la ville, et que les autres autorisations sont en cours, notamment avec les Bâtiments de France.	
Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 23
NOTE	12,22/20
Avis	
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	
Montant FEADER attribué	
Défini au moment de la validation, après instruction du dossier	

3. Validation des projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable

NUMÉRO 1	<p>Réalisation : Maison du vélo : sorties découvertes de la forêt à vélo, sport, santé, tourisme</p> <p>Porteur : PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges</p> <p>Fiche action concernée : N°4 – L'utilisation du bois dans les projets de rénovation et construction à des fins économiques, touristiques et culturelles</p>
--------------------	---

Le projet consiste à faire découvrir la forêt par l'activité physique dans le cadre du programme « Prescri'mouv ». L'action développée en partenariat avec APS Vosges a pour objectif de faire découvrir au grand public le milieu forestier, d'accompagner le développement de la pratique sportive dans le cadre d'un parcours de santé, et de garantir une couverture territoriale équilibrée du territoire.

Madame PIERRE annonce que le projet porté par PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges a été instruit réglementairement par l'Autorité de Gestion FEADER (Région Grand Est). Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur est de **30 476,25 €** pour une **assiette éligible de 71 492,66 €**.

Pour rappel, le projet a été noté le 13 décembre 2019 en Comité de Programmation, et a reçu un avis d'opportunité favorable.

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Frais de communication	1 777,00 €
Dépenses de rémunération	69 715,66 €
Total	71 492,66 €

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
LEADER	30 476,25 €
Association ASP Vosges	26 717,88 €
PETR Pays d'Epinal Cœur des Vosges	14 298,53 €
Total	71 492,66 €

M. Yannick VILLEMEN ne prend pas part au vote et quitte la séance lors de la notation.

Les membres du Comité de Programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du projet porté par le PETER du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, et valident donc l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 30 476,25 € et confirment la note attribuée de 15,08 lors du Comité de Programmation du 13 décembre 2019.

Avis	Montant FEADER attribué
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	30 476,25 €

Monsieur Michel FOURNIER quitte la séance à 15h55.

NUMÉRO 2	<p>Réalisation : Rénovation en bois d'un bâtiment pour la transformation à la ferme, accueil pédagogique, accueil clientèle</p> <p>Porteur : GAEC Ferme des 3 provinces</p> <p>Fiche action concernée : N°4 – L'utilisation du bois dans les projets de rénovation et construction à des fins économiques, touristiques et culturelles</p>
---------------------------	---

Il s'agit de la rénovation, aménagement et extension en construction bois d'un bâtiment ancien à destination agricole. Le projet prévoit l'aménagement d'une céréalerie, d'une meunerie, d'un fournil et d'un local d'accueil pédagogique pour l'activité de paysans - meuniers- boulangers en agriculture biologique. La partie pédagogique sera axée sur l'activité agricole et sur la construction durable et écologique.

Madame PIERRE annonce que le projet porté par le GAEC Ferme des 3 provinces a été instruit réglementairement par l'Autorité de Gestion FEADER (Région Grand Est). Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur est de **43 698,32 €** pour une **assiette éligible de 61 633,82 €**.

Pour rappel, le projet a été noté le 28 juin 2019 en Comité de Programmation, et a reçu un avis d'opportunité favorable.

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Investissement matériel en bois	61 633,82 €
Total	61 633,82 €

RECETTES HT ÉLIGIBLES	
LEADER	43 698,32 €
CD 88	5 608,74 €
GAEC Ferme des 3 provinces	12 326,76 €
Total	61 633,82 €

Les membres du Comité de Programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du projet porté par le GAEC Ferme des 3 provinces, valident donc l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 43 698,32 € et confirment la note attribuée de 15,82 lors du Comité de Programmation du 28 juin 2019.

Avis	Montant FEADER attribué
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	43 698,32 €

NUMÉRO 3	Réalisation : Salon Habitat et Bois 2019 Porteur : FiBois Grand Est Fiche action concernée : N°4 – L'utilisation du bois dans les projets de rénovation et construction à des fins économiques, touristiques et culturelles
--------------------	--

Le projet concerne la participation au salon Habitat et Bois Edition 2019. L'objectif est de valoriser les entreprises du territoire : leurs offres, produits et savoir-faire et de :

- Développer une image positive des métiers du bois et de l'apprentissage auprès du Grand Public, des jeunes et des demandeurs d'emploi,

- Communiquer auprès des élus afin d'attirer leur attention sur les enjeux de la filière Forêt Bois et leur rôle,
- Communiquer auprès du Grand Public que l'acceptabilité sociale de la récolte,
- Promouvoir les produits auprès des prescripteurs, développer des actions incitatives et du marketing direct.

Madame PIERRE annonce que le projet porté par FiBois Grand Est a été instruit réglementairement par l'Autorité de Gestion FEADER (Région Grand Est). Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur est de **17 359,65 €** pour une **assiette éligible de 21 699,56 €**.

Pour rappel, le projet a été noté le 28 juin 2019 en Comité de Programmation, et a reçu un avis d'opportunité favorable.

M. Pascal TRIBOULOT ne prend pas part au vote et quitte la séance lors de la présentation du projet et du vote.

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Frais de promotion, stand	21 699,56 €
Total	21 699,56 €

RECETTES HT ÉLIGIBLES	
LEADER	17 359,65 €
FIBOIS	4 339,91 €
Total	81 694,74 €

Les membres du Comité de Programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du projet porté par FiBois Grand Est, valident donc l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 17 359,65 € et confirment la note attribuée de 16,13 lors du Comité de Programmation du 28 juin 2019.

Avis	Montant FEADER attribué
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	17 359,65 €

Monsieur Jacques AUBRY quitte la séance à 16h00.

Réalisation : Aménagement de la salle de réunion du futur siège social de la 2C2R
Porteur : Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
Fiche action concernée : N°4 – L'utilisation du bois dans les projets de rénovation et construction à des fins économiques, touristiques et culturelles

L'aménagement projeté permettra d'accueillir les élus communautaires lors des séances du Conseil Communautaire.

- Réalisation de 27 tables biplace 1400/600/850 en bois massif habillage alternatif chêne et hêtre. Aspect lames bois posées verticalement.
- Réalisation de deux meubles basses 1400/60/1000 finitions identiques aux tables
- Réalisation d'un meuble baie info 1400/600/2200 finition identique aux tables
- Réalisation d'une estrade en bois 10000/2600/180 habillage contre marche et plancher en chêne massif
- Réalisation de 4 tables sur pied 1100*600 en chêne lamellé
- Réalisation d'une table 1 place de 1100-600 finitions identiques aux tables

Madame PIERRE annonce que le projet porté par la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers a été instruit réglementairement par l'Autorité de Gestion FEADER (Région Grand Est). Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur est de **30 229,28 €** pour une assiette éligible de **37 787,28 €**.

Pour rappel, le projet a été noté le 03 mai 2022 en Comité de Programmation, et a reçu un avis d'opportunité favorable.

M. Christophe LEMESLE et Mme Lucette MICHEL ne prennent pas part au vote et quittent la séance lors du vote.

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Mobilier	37 787,28 €
Total	37 787,28 €

RECETTES HT ÉLIGIBLES	
LEADER	30 229,28 €
2C2R	7 557,00 €
Total	37 787,28 €

Les membres du Comité de Programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du projet porté par la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, valident donc l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 30 229,28 € et confirment la note attribuée de 16,95 lors du Comité de Programmation du 03 mai 2022.

Avis	Montant FEADER attribué
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	30 229,28 €

NUMÉRO 5	Réalisation : Valorisation de la filière bois à travers les aménagements urbains et touristiques Porteur : Commune de Xertigny Fiche action concernée : N°4 – L'utilisation du bois dans les projets de rénovation et construction à des fins économiques, touristiques et culturelles
--------------------	---

Les élus de la commune de Xertigny souhaitent traduire sur l'espace public la capacité d'innovation de la commune dans le développement de la filière bois locale. Le fil conducteur sera un mobilier dessiné spécifique pour Xertigny, fabriqué en bois local, issu de forêts gérées durablement, complété par une signalétique directionnelle coordonnée et un aménagement touristique d'un site naturel favorisant l'accès PMR. Il s'agit de requalifier les espaces publics du centre pour redonner une place importante aux mobilités actives, piétons et vélo, au quotidien et valoriser l'accès PMR du site du Gué du Saut. Il s'agira également d'affirmer le rôle de la gare dans le schéma de mobilités douces de la commune.

Madame HELLOT annonce que le projet porté par la Commune de Xertigny a été instruit réglementairement par l'Autorité de Gestion FEADER (Région Grand Est). Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur est de **64 000,00 €** pour une **assiette éligible de 81 694,74 €**.

Pour rappel, le projet a été noté le 03 mai 2022 en Comité de Programmation, et a reçu un avis d'opportunité favorable.

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Mobilier bois	59 722,74 €
Ponton Bois	21 972,00 €
Total	81 694,74 €

RECETTES HT ÉLIGIBLES	
LEADER	64 000,00 €
Commune de Xertigny	17 694,74 €
Total	81 694,74 €

Les membres du Comité de Programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du projet porté par la Commune de Xertigny, valident donc l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 64 000,00 € et confirment la note attribuée de 15,39 lors du Comité de Programmation du 03 mai 2022.

Avis	Montant FEADER attribué
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	64 000,00 €

NUMÉRO 6	<p>Réalisation : Sensibilisation des publics à un engagement raisonné de nos ressources</p> <p>Porteur : Maison des Jeunes et de la Culture</p> <p>Fiche action concernée : N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales</p>
--------------------	---

L'objectif du projet est de sensibiliser les enfants et les jeunes à :

- Une consommation plus raisonnée des ressources
- Une prise de conscience du cycle du vivant (plantation, entretien, récolte, transformation des produits issus du jardin...)
- Une découverte des différentes manières de s'alimenter à l'aide de produits du jardin et des produits locaux et de saison

Le public accueilli sera :

- Les enfants dans le cadre d'un partenariat à l'année avec les écoles de Saint Laurent (2 classes)
- Les adolescents, durant les mercredis et les chantiers jeunes (10 jeunes en moyenne par jour)

Certaines manifestations seront organisées également à destination des familles en vue de pouvoir sensibiliser les parents acteur principal dans l'acte d'achat des aliments. Plusieurs ateliers de sensibilisation seront organisés :

- Ateliers autour du jardin (plantation, entretien, récolte, transformation des produits issus du jardin...)
- Ateliers autour du réemploi et de la transformation d'objets
- Ateliers cuisine et dégustation des mets préparés
- Découverte d'exploitations agricoles locales, manifestations autour d'échanges de plantes, partage de moments conviviaux avec les familles, découverte des initiatives portées par la ville

Madame HELLOT annonce que le projet porté par la Maison des Jeunes et de la Culture a été instruit réglementairement par l'Autorité de Gestion FEADER (Région Grand Est). Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur est de **25 691,55 €** pour une **assiette éligible de 32 114,44 €**.

Pour rappel, le projet a été noté le 03 mai 2022 en Comité de Programmation, et a reçu un avis d'opportunité favorable.

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Frais de personnel	32 114,44 €
Total	32 114,44 €

RECETTES HT ÉLIGIBLES	
LEADER	25 691,55 €
MJC	6 422,89 €
Total	32 114,44 €

Les membres du Comité de Programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du projet portés par la Maison des Jeunes et de la Culture, valident donc l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 25 691,55 € et confirment la note attribuée de 15,46 lors du Comité de Programmation du 03 mai 2022.

Avis	Montant FEADER attribué
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	25 691,55 €

Monsieur Alain ROUSSEL quitte la séance à 16h05.

A la fin de la présentation de ces projets, Monsieur LEMESLE présente l'état de consommation de l'enveloppe par fiche action.

Fiche action	Nom de la Fiche Action	Enveloppe financière totale	Montant disponible pour engagement au 14/06/2022	Montant en Demande Préalable	Montant disponible	Montant dossier contact en cours	Prévisionnel consommation
1	Animation et fonctionnement du GAL	350 075,00 €	77 977,58 €	0,00 €	77 977,58 €	1 dossier 67 000,00 €	10 977,58 €
2	Développement des échanges autour de la filière forêt-bois	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
3	La filière "Forêt - bois" de l'amont forestier à l'aval industriel	163 898,12 €	55 411,19 €	0,00 €	55 411,19 €	2 dossiers 50 000,00 €	5 411,19 €
4	L'utilisation du bois dans les projets de rénovation et construction à des fins économiques, touristiques, culturelles	944 035,39 €	308 512,36 €	144 579,87 €	163 932,49 €	11 dossiers 181 600,00 €	-17 667,51 €
5	Les fabs lab au cœur du développement économique	57 276,64 €	10 587,66 €	0,00 €	10 587,66 €		10 587,66 €
6	Accompagner les changements de pratiques pour valoriser les richesses locales	190 000,00 €	164 308,45 €	98 380,52 €	65 927,93 €	9 dossiers 139 000,00 €	-73 072,07 €
	TOTAL	1 710 285,15 €	616 797,24 €	242 960,39 €	373 836,85 €	437 600,00 €	-63 763,15 €

Monsieur LEMESLE présente la projection de la consommation de l'enveloppe LEADER sur l'ensemble des projets en cours à la suite de la réouverture de la programmation en mars 2022 et aux présentations dans chacune des 3 conférences des maires.

Avec les projets en stock, pour lesquels le GAL est en contact avec des porteurs, les fiche-action 4 et 6 seraient déficitaires de 63 763,15 €. Monsieur LEMESLE précise que le reliquat des fiche-action 1, 3 et 5 seront rebasculés.

Les membres ont pris connaissance de cette projection. Au regard de cet état de fait, les membres du Comité de Programmation décident :

- De fermer la programmation actuelle dès l'envoi de ce compte-rendu pour éviter une sur programmation et instruire dans un délai raisonnable les projets déposés,
- De solliciter la Région pour un échange sur cet état de fait,
- De demander un abondement à l'Autorité de Gestion pour financer l'ensemble des projets sur cette fin de programmation et ainsi appuyer les besoins en financement du territoire (notamment dans le cadre du futur dossier de candidature).

4. Questions diverses

a. Appel à candidature LEADER 2023-2027

Monsieur LEMESLE présente aux membres du Comité de Programmation le calendrier du dossier de l'Appel à candidature de la programmation LEADER 2023-2027.

La candidature du territoire doit respecter les principes fondamentaux de LEADER. Elle doit s'appuyer sur un diagnostic, une analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces), permettant de définir une stratégie de développement local. Les acteurs du territoire seront mobilisés dans le cadre d'ateliers thématiques pour préparer le dossier de candidature.

Pour répondre à cette Appel à Candidature, le PETR a choisi de s'appuyer sur un cabinet extérieur en assistance à maîtrise d'Ouvrage.

Des ateliers de concertation se sont déroulés les 15 et 16 juin 2022 et ont réuni des acteurs locaux ressources. Une restitution aux acteurs et partenaires est prévue le 27/09. Un bureau élargi du PETR se tiendra le 11 juillet 2022 afin d'échanger et d'amender les propositions des acteurs et présenter l'avancée de l'ensemble de la candidature LEADER 23/27.

La réponse à l'Appel à candidature doit être transmise à la Région pour le 12 octobre 2022.

b. Dates des prochains Comités de programmation

Les prochains Comité de Programmation auront lieu :

le mardi 13 septembre 2022 à 14h30

à la salle de réunion de la Maison de l'Habitat (Epinal)

le jeudi 17 novembre 2022 à 14h30

à la salle de réunion de la Maison de l'Habitat (Epinal)

5. Communication des notes obtenues

À la suite de la présentation des projets, Monsieur Christophe LEMESLE restitue les notes obtenues par les projets évalués ce jour :

	PROJET	NOTE
1	Création de l'épicerie de village « Le Bexy » - EURL Epicerie Le Bexy	16,52 / 20
2	Aménagement de la centralité incluant la création de logements en bois pour séniors - Commune d'Ubexy	14,17 / 20
3	Aménagement de la centralité incluant une halle en bois – Commune d'Ubexy	15,83 / 20
4	Rénovation d'une maison en deux logements en bois – Commune de Frain	13,65 / 20
5	Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne gare de Darney en accueil touristique – CCVCSO	14,74 / 20
6	Valorisation du sentier du vallon St Martin – CCSVO	16,11 / 20
7	Réhabilitation de l'ancien parcours de santé de la fontaine Guéry à Epinal – Ville d'Epinal	15,36 / 20
8	Fresque art urbain dans la ville – Ville d'Epinal	12,22 / 20

- CONCLUSION -

8 nouveaux projets présentés sur 8 obtiennent un avis favorable d'opportunité et pourront donc bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence, et clôture le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.

La séance est levée à 16h15.

Le Président du GAL,

Christophe LEMESLE

